



Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2012

COMPTE RENDU

Etaient présents : Jean-Charles MOREL, Daniel DUCHEMIN, Elisabeth AVICE-TAUPINARD, Aline BOUCHART, Gilbert AUDINET, Alain GENEST, Nicaise AGUIARD, Patricia CARTIER, Monsieur GRIMAUD, Patrick PIPAULT, Patrick SCHNEIDER et Laurent THEVENON.

Etaient absents représentés : Dominique DUMONT représenté par Daniel DUCHEMIN, Karine BORJA représentée par Jean-Charles MOREL, Hervé de KONINCK représenté par Elisabeth AVICE-TAUPINARD, et Jean GEAY représenté par Patrick PIPAULT

Etaient absents : Joël BENJAMIN, Bernadette LECKNER, Jean-Pierre MABOUNDA et Dominique VASSEUR

Madame Aline BOUCHART a été élue secrétaire.

I) Le compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

II) Question à l'ordre du jour :

<p>Acquisition de la propriété CLERET : souscription d'un emprunt complémentaire</p>

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre à la commune l'acquisition d'une partie de la propriété de Madame CLERET au prix de 860 000.00€ auquel s'ajouteront environ 45 000.00€ de frais d'actes, le Conseil Municipal, dans sa délibération du 19 janvier 2012, a accepté un prêt de 435 000€ auprès de la Caisse d'Epargne, remboursable sur 15 ans à taux fixe de 4.52%.

Pour compléter le besoin en financement, la Banque Populaire propose un prêt complémentaire de 300 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt à taux fixe : 5.30%
- Durée : 20 ans
- Echéances constantes
- Périodicité : annuelle
- Date de déblocage : 16/04/2012
- Date de 1^{ère} échéance : 30/11/2012
- Aucun frais de dossier

Monsieur le Maire tient à préciser qu'une demande de prêt a aussi été déposée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des crédits ouvert par l'Etat. Un avis favorable de principe a été donné. Cependant, bien que des fonds soient disponibles, la Caisse des Dépôts et Consignations n'a pas de consignes pour les débloquer, mais aussi ne connaît pas les conditions d'attribution des prêts qui seront accordés.

La signature de l'acte d'acquisition devant intervenir avant fin avril, nous ne pouvons nous permettre d'attendre une hypothétique réponse de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** le prêt de 300 000€ proposé par la Banque Populaire, remboursable sur 20 ans à taux fixe de 5.30%, et dont toutes les autres caractéristiques sont définies ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 50.

Andeville, le 29 février 2012

Le Maire,



Jean-Charles MOREL